

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 27 septembre 2022**

Délibération n°101

Acquisition d'un bibliobus municipal et du fonds documentaire pour La bibliothèque de la Rivière.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 21 septembre 2022, affranchie le 21 septembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE ⁴ Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leila OULAMA ⁵ M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Jean Pascal MANGUE Mme Françoise GASTRIN Mme Kelly BELLO M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Olivier LAMBERT ³	Mme Ludivine IMACHE Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT ² M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA ³	Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Jérémy TURPIN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Claudie TECHER Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Linda MANENT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Olivier LAMBERT	M. Claude HOARAU Mme Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger ARTHEMISE ¹ M. Philippe RANGAMA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOÏS Mme Brigitte PAYET ¹ M. Louis Bertrand GRONDIN ¹ M. Cyrille HAMILCARO ¹ Mme Raïssa MAILLOT

¹ Ont quitté la salle avant la mise au vote de la délibération n°90

² Procuration délibérations n° 90, 91, 92, 93

³ A quitté momentanément la salle lors des délibérations n° 99, 100, 101, 102

⁴ A quitté la salle lors de la délibération n° 104

⁵ N'a pas pris part au vote de la délibération n° 114 concernant l'Association Saint-Louis Phoenix Volley

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n° 90 à 98	26	9			35	0	0
Pour les délibérations n°99 à 102	26	9	2		33	0	0
Pour la délibération n° 103	26	9			35	0	0
Pour les délibérations n° 104 à 113	25	9			34	0	0
Pour la délibération n° 114	25	9		1	33	0	0


Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

Juliana M'DOIHOMA

	Séance du 27 septembre 2022 Délibération n°101	Pôle : Proximité & Citoyenneté
	ACQUISITION D'UN BIBLIOBUS MUNICIPAL ET DU FONDS DOCUMENTAIRE POUR LA BIBLIOTHEQUE DE LA RIVIERE	Direction de l'Epanouissement Humain

I. RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire informe l'assemblée que la commune souhaite amplifier l'accès à la culture et à la lecture publique, notamment par des actions volontaristes au bénéfice des populations des écarts.

Ainsi, la municipalité envisage de procéder à l'acquisition d'un nouveau bibliobus.

La collectivité dispose d'un seul bibliobus, acquis en 2013 pour l'ensemble du territoire communal. Celui-ci ne permet pas, à lui seul, de satisfaire les nombreuses demandes des écoles, et des rotations régulières dans les quartiers des hauts, notamment.

Il conviendrait dès lors de renforcer ce service en faisant l'acquisition d'un nouveau bibliobus et de le doter d'un nouveau fonds documentaires tous supports confondus.

L'acquisition du bibliobus comprendra le châssis du véhicule de base, type véhicule léger de 3,5 tonnes et la conception de la cellule bibliothèque entièrement aménagée, sur la base d'une carrosserie version plancher cabine.

Le montant de cette opération d'acquisition est estimé à : 96 000 € HT

Par ailleurs, il est envisagé de renouveler et de renforcer le fonds documentaire de la bibliothèque de la Rivière et de son annexe des Makes, pour un montant d'opération estimé à 24 000 euros H.T.

Ces opérations d'un montant global de 120 000 euros peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre du concours particulier de la D.G.D. (Dotation Générale de Décentralisation)

Le plan de financement est proposé comme suit :

	Montant total HT	Part commune 20 %	Subvention État DGD souhaitée 80 %
Acquisition du fonds documentaire	30 000 €	6 000 €	24 000 €
Acquisition bibliobus tout équipé	120 000 €	24 000 €	96 000 €
TOTAL	150 000 €	30 000 €	120 000 €

II. DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1614-10 et R1614-75 à 95 ;

Vu la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, notamment son article 168 et sa circulaire MCCE1616666C ;

Considérant que la politique culturelle de la commune intègre la lecture publique comme une de ses composantes essentielles ;

Considérant l'intérêt d'acquérir ce type d'outil pour le territoire et particulièrement pour favoriser l'accès à la lecture publique ;

Monsieur Olivier LAMBERT, représentant Madame Sitina Sophie SOUMAILA, a quitté momentanément la salle des délibérations.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le l'acquisition de ce nouvel équipement et son plan de financement susvisé ;

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les documents afférents à cette opération.

Cette opération est inscrite au Budget Primitif 2022 au chapitre 21, nature 2182 opération 3220026 pour le bibliobus et nature 2188 opération 220195 et 33 pour les fonds documentaires.

Vote : 33 pour

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA
COMMUNE DE SAINT-LOUIS
REUNION

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**